



Dossier / Colloque «Risques et expertises : une question de confiance» / Des experts sous influence... et des moyens pour construire la crédibilité de l'expertise / Le savant, l'expert, le décideur... sans oublier le néophyte/ L'expert à l'épreuve du terrain : l'exemple des inondations / **Actualité** / Environnement : les énergies renouvelables sur l'île de la Réunion, une place pour la méthanisation / **Références documentaires** / Présentation des principaux rapports du CGEDD / **Témoignage** / Pierre Chantereau, secrétaire général du CGEDD.



ÉCHOS CGEDD

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.3 Dossier

« Risques et expertises : une question de confiance »





© DR

CLAUDE MARTINAND
Vice-Président du CGEDD

« L'expertise, une question politique ? »

SOMMAIRE

3 Dossier

Colloque

« Risques et expertises :
une question de confiance »

10 Actualités

Environnement

Les énergies renouvelables
sur l'île de la Réunion :
une place pour la méthanisation

11 Références

Présentation des principaux rapports du CGEDD

12 Témoignage

Pierre Chantereau

« L'enjeu majeur concernera
la consommation d'énergie »

La question du crédit que l'on peut accorder aux experts de toute nature n'est pas neuve – que fallait-il penser à l'époque des prophètes, des devins, des docteurs... ? ; la Bible précise les signes auxquels se reconnaît le vrai prophète – mais elle s'amplifie avec, d'une part l'écart persistant entre experts et citoyens en termes de maniement des connaissances, d'autre part l'appel incessant aux experts d'être les garants de la justesse de décisions politiques. Pour compliquer le tout, les médias exigent souvent d'eux des avis tranchés et définitifs, pendant que les savants les mettent en garde contre les certitudes abusives et les descriptions en noir et blanc. Ce sont ces difficultés qu'ont explorées et illustrées nos divers intervenants, forts de leur expérience, notamment en matière de risques lors du colloque « Risques et expertise : une question de confiance » organisé par le CGEDD, le CGAAER et le CGM.

Les trois tables rondes du colloque sont judicieusement résumées dans les pages qui suivent. Aussi voudrais-je mettre en exergue une question abordée – me semble-t-il – sous des angles différents par notre conférencier, par le Médiateur de la République et par la Secrétaire d'État à l'Écologie : la marchandisation de l'expertise.

Pour Jean-Pierre Dupuy, la naïveté politique repose sur l'illusion « *que l'on façonne un système social comme un architecte bâtit une maison* ». Pour Jean-Paul Delevoye, le plus grand danger que court l'expert est de devenir « *un prestataire de services à la disposition de telle ou telle catégorie d'individus* », avec la complicité de politiques qui ne visent qu'à « *privilégier la satisfaction immédiate de l'électorat* » : « *la citoyenneté s'efface devant le consumérisme* » et l'expertise devient un marché. Pour Nathalie Kosciusko-Morizet « *la course effrénée à la connaissance ne permet qu'une résolution partielle des problèmes ; et si elle apporte un éclairage à l'acte décisionnel, elle ne le facilite pas forcément.* »

L'action politique n'est pas un bien marchand ou un objet de fabrication, mais précisément une action, au sens où elle cherche le bien commun à partir d'une pluralité de besoins et de désirs hétérogènes et parfois opposés. Construire une expertise plurielle, rigoureuse, visible et compréhensible, n'a de sens que par rapport à cette fin, à condition que les politiques eux-mêmes ne l'oublient pas.

« Risques et expertises : une question de confiance »

De la crise financière à la culture des OGM, du réchauffement climatique aux incidences éventuelles des antennes de téléphonie mobile sur la santé, les experts sont aujourd'hui sur la sellette. Face à la diversification des risques, à des phénomènes de plus en plus complexes et à une société qui doute, y compris de ses experts, force est de constater que l'expertise doit aujourd'hui évoluer. Le colloque « Risques et expertises : une question de confiance », organisé le 20 novembre dernier par le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable, le Conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux, et le Conseil général des Mines, a été l'occasion de débattre de cette nouvelle place des experts.

► POUR EN SAVOIR PLUS

www.colloquescgedd@developpement-durable.gouv.fr



JEAN-PIERRE DUPUY, professeur de philosophie sociale et politique à l'École polytechnique et à l'université Stanford

« La confiance ne se décrète pas. Elle ne se construit pas non plus : elle arrive ! Son émergence relève de l'autotranscendance, du « bootstrapping » du baron de Münchhausen, lequel est censé s'être sorti d'un marécage rien qu'en se tirant par les sangles de ses bottes. »



CLAUDE MARTINAND, Vice-président du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

« La complexité grandissante ne saurait constituer un prétexte à l'absence de prises de décisions. De façon antinomique, elle impose une connaissance accrue, afin d'être en mesure d'anticiper sur les conséquences et les résultats des choix arrêtés. »



JEAN-PAUL DELEVOYE, médiateur de la République

« Je suis de ceux qui pensent que la décision

politique vaut moins que le temps de la préparation à l'acceptation de la décision. Il y a aujourd'hui un temps d'expertise pour fixer les enjeux et un temps pour alimenter les débats. L'expert doit éveiller les consciences, contribuer à nous responsabiliser. »



NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État chargée de l'Écologie

« La course effrénée

à la connaissance ne permet qu'une résolution partielle des problèmes ; et si elle apporte un éclairage à l'acte décisionnel, elle ne le facilite pas forcément. »

Politiques et experts : la crise financière ou le

Dans son brillant exposé introductif*, Jean-Pierre Dupuy a évoqué la crise financière internationale pour illustrer les écueils sur lesquels bute l'expertise. Il a notamment dénoncé « l'outrecuidance des chefs d'État » qui, semblables au bourgeois gen-

tilhomme de Molière avec son maître de philosophie, s'autoproclament experts en économie, « grands autorégulateurs », se trouvant dès lors dans une position de juge et partie. Les entendre « évoquer "la refondation du capitalisme par le biais de la

reconstruction des marchés" semble constituer une naïveté confondante compte tenu de l'inexistence d'un point d'appui extérieur. Cela revient peu ou prou à privilégier la science au détriment du politique et à placer le savoir avant la légitimité », a mis en garde



Des experts sous influences... et des moyens pour construire



BERNARD CHEVASSUS-AU-LOUIS,
ancien président du Muséum
national d'histoire naturelle

« Face à l'incertitude, les experts sont confrontés à un dilemme entre devoir d'alerte et devoir de réserve. L'épisode du nuage de Tchernobyl l'illustre parfaitement. »

Pour Bernard Chevassus-Au-Louis, les experts sont moins influencés par des idéologies que par des représentations qui interfèrent dans leur évaluation des risques.

Les représentations sont du reste en filigrane de la notion même d'expert, car lorsque l'on demande à un expert « d'évaluer » un risque, on induit par le mot « évaluation », qui vient étymologiquement de « valeur », une vision

quantitative, probabiliste du risque. Chaque domaine génère ensuite des représentations qui pèsent sur l'expertise. En matière d'environnement, par exemple, le rapport à la nature – perçoit-on la nature comme fragile ou robuste, prévisible ou imprévisible, résiliente ou en équilibre instable? – interfère sur le jugement des experts. Comme l'a montré Paul Vialle, les présupposés et les idéologies dans le domaine sanitaire sont également le produit d'une époque. Si le XVIII^e siècle a vu le triomphe du despotisme éclairé et des croyances populaires, le XIX^e été marqué, avec des gens comme Pasteur, par la toute-puissance de la science et de la rationalité. Aujourd'hui, au sortir de l'ère bureaucratique, l'heure est aux grandes agences « indépendantes ». Ces structures sont nées des crises sanitaires qui ont ponctué ces trente dernières années (vache folle, amiante, sang contaminé...), de la méfiance à l'égard des décideurs, mais

QUAND TURGOT INTERDIT LA POMME DE TERRE

Les décisions sont étroitement dépendantes de l'état des connaissances scientifiques du moment, puissent-elles se révéler fausses par la suite. À Limoges, dans les années 1760, la culture de la pomme de terre a été interdite sur ordre de l'intendant général Turgot. Ce dernier imputait à la pomme de terre la transmission de la lèpre. En fait, il s'est avéré que la fleur de la pomme de terre avait été confondue avec une autre solanacée, la morelle noire, plante éminemment toxique. Cette décision, qui avait fait l'unanimité à l'époque, était fondée sur l'état du savoir, ou plus exactement des connaissances populaires du moment. C'était en quelque sorte l'application du principe de précaution avant l'heure.

mélange des genres

le professeur de philosophie. De même a-t-il stigmatisé l'attitude des experts comme des politiques, consistant à créer des catégories pour désigner des coupables : opposer économie réelle à économie financière, marchés régulés à marché spéculatif,

spéculation à la hausse contre spéculation à la baisse... « le tsunami est venu des fondateurs du système, de manière totalement endogène », a déclaré Jean-Pierre Dupuy, et « si l'on ne saurait exonérer les responsables de l'univers financier de tout manquement à la

prudence, encore convient-il de ne pas passer sous silence les errements des autres acteurs du système. »

*Consultable dans son intégralité sur www.colloquescgedd.developpement-durable.gouv.fr

la crédibilité de l'expertise



L'OGM, LA BAIGNOIRE D'HITLER ET LE RISQUE SYMBOLIQUE

Aujourd'hui, les experts sont unanimes pour considérer qu'il n'est pas dangereux pour l'homme d'ingérer du lait provenant d'une vache nourrie avec du maïs OGM. Néanmoins, certaines personnes refusent de consommer un « camembert OGM » au nom de leurs valeurs et représentations. Les experts estimeront que cette attitude n'est pas fondée scientifiquement. Pourtant, si vous proposez à ces mêmes experts de prendre un bain dans la baignoire d'Hitler achetée sur eBay, il y a de fortes chances pour que la plupart d'entre eux refusent, même si vous leur dites que la baignoire a été désinfectée... Nous sommes en présence de « risques symboliques » qui possèdent leur propre légitimité.

aussi à l'égard de la science. Car le rapport à la science a profondément changé : on se méfie désormais du scientifique isolé, des « chapelles », et on compte davantage sur un collège d'experts pour apporter des réponses crédibles aux problèmes posés.

LES CONDITIONS DE LA CRÉDIBILITÉ DE L'EXPERTISE

Dans ce contexte, la composition des collègues d'experts revêt une importance capitale. Ces instances doivent en effet être représentatives des différents courants de pensée, mais aussi s'ouvrir à d'autres disciplines pour apporter un éclairage différent de celui de la science. À cet égard, Olivier de Dinechin a rappelé le rôle précurseur du comité national d'éthique. La nature des enjeux – le développement des manipulations génétiques sur l'homme – a en effet conduit les pouvoirs publics à créer, au début des années 1980, une structure où se

côtoient des médecins, des sociologues des anthropologues et des théologiens. Cette ouverture fait aujourd'hui école dans d'autres domaines, comme sur la question du développement durable. L'ouverture et la pluridisciplinarité ne sont cependant pas en soi un gage d'indépendance, de neutralité des agences et autres comités d'experts. Il faut également que les experts n'aient pas de conflits d'intérêt. Pour Paul Vialle, cette condition est parfois très difficile à respecter. Sur un sujet comme celui de la relation entre antennes de téléphonie mobile et santé, il s'avère que la quasi-totalité des études sont financées par les opérateurs, les grands laboratoires publics étant les grands absents de ce champ d'investigation. Enfin, il est extrêmement important que l'expertise repose sur une procédure formalisée, transparente, et que les conclusions soient communiquées dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre.



OLIVIER DE DINECHIN,
enseignant d'éthique
biomédicale au centre Sèvres,
ancien membre du Comité
consultatif national d'Éthique

« La notion d'échange démocratique entre experts de différentes origines, le partage des valeurs constituent aujourd'hui une nouvelle forme d'idéologie. »



PAUL VIALLE,
président de l'Agence
française de sécurité
sanitaire des aliments
et de l'Agence française
de sécurité sanitaire de l'environnement.

« Avec le perfectionnement des appareils de mesure, notre siècle a tué le zéro. Il nous faut faire avec ce phénomène des faibles doses qui sont génératrices de peurs, parfois justifiées. »

TABLE
RONDE
2

Le savant, l'expert, le décideur... sans oublier le néophyte



PHILIPPE LAZAR,
ancien directeur général de
l'Institut national de la santé
et de la recherche médicale,
ancien président de l'Institut

de recherche pour le développement

« S'il nous faut des "réservoirs d'experts" organisés de façon permanente, l'expertise, appelée au gré des questions posées, reste nécessairement temporaire. »



MARION GUILLOU,
présidente-directrice
générale de l'Institut
national de la recherche
agronomique

« Il faut se donner du temps pour formuler la question, car la question est l'expression de la position de la société. »



YVES DAUGE,
sénateur d'Indre-et-Loire,
président de l'Association
française de prévention des
catastrophes naturelles

« Nous avons besoin d'une expertise permanente dans les territoires. Je constate que le préfet de mon département est seul sur la plupart des enjeux auxquels je suis confronté en tant qu'élu local. »

Les experts sont des intermédiaires entre la science et le décideur. C'est une qualité essentielle pour Philippe Lazar, qui estime que le premier travail de l'expert est « de piocher, à un instant donné, dans le vivier mondial des connaissances en vue d'être à même de proposer des solutions applicatives ». Cette mission de passeur de la connaissance n'est pas toujours facile à assumer. Comme l'explique Marion Guillou, « pour le scientifique, l'appartenance à un groupe d'experts représente en soi un événement déstabilisant. On lui demande de prendre position "en bon père de famille", en quelque sorte. Il s'agit là d'une autre pratique de son savoir ». Face aux incertitudes de l'expert, la collégialité, le pluralisme et la pluridisciplinarité sont un moyen d'améliorer la qualité et la neutralité de l'expertise. La relation entre experts et décideurs ne va pas non plus de soi. Philippe Lazar est du reste d'accord avec Marion Guillou pour dire que les questions posées aux experts constituent une phase essentielle dans toute expertise. Ces questions, par leur formulation qui n'est jamais neutre, constituent en effet un moyen d'impliquer, de « mouiller » le décideur. Pour Yves Dauge, cet accord sur

les questions est cependant moins important que « les valeurs communes, les causes que la société entend défendre ».

UNE EXPERTISE NÉCESSAIREMENT COLLECTIVE

Pour Patrick Legrand, le rôle de l'expert a aujourd'hui radicalement changé, car les questions traitées sont beaucoup plus complexes, nécessitent de raisonner sur le long terme et de faire preuve d'une grande humilité. Jean-Christophe Niel réfute du reste le terme « d'expert » pour parler d'expertise. L'expertise est en effet par nature plurielle et s'inscrit dans un processus : « On la trouve en amont au niveau des porteurs de projet, des industriels et du décideur. Elle existe également en aval avec l'expertise judiciaire et l'expert en temps de crise... » L'expertise trouve sa cohérence et sa crédibilité dans le travail de discussion qui l'accompagne et dans la transparence des étapes qui l'organisent. Dans ce processus, la communication vers le grand public a désormais une importance essentielle, car selon l'expression de Patrick Legrand, « la vérité est quelque chose qui se construit socialement ». La phase de transmission de l'expertise nécessite une acceptation de la confrontation et, comme

TÉMOIGNAGES



JEAN-CHRISTOPHE NIEL,
directeur général de l'Autorité de sûreté
nucléaire.

« Je ne sais pas ce qu'est un "expert" dans le domaine du nucléaire. Je préfère parler d'expertise, celle-ci présentant de multiples facettes en fonction de son origine et du moment auquel elle intervient. »

le relève Marion Guillou, « *l'expert doit aussi dire ce qu'il ne sait pas* ». Pour être réussi, le débat public doit enrichir, orienter le projet. Ce débat peut être un moyen d'aller vers ce que Patrick Legrand définit comme « *l'expertise sociétale* ». Attention, cependant, estime Philippe Lazar, si le débat public a pour objet de comprendre les enjeux, d'apporter des modifications à un projet, il ne doit pas se substituer au processus de décision. « *Nous sommes dans une démocratie délégatoire – la délégation des responsabilités étant temporaire et contrôlée –, et il revient aux institutions de décider* », rappelle-t-il.



PATRICK LEGRAND,
vice-président de la Commission
nationale du débat public

« Le débat public constitue un moment où l'expertise s'exprime. Il est l'une des formes de l'expertise sociétale. »



E. BELAUBE
ADJOINTE AU MAIRE DE TOULOUSE

L'installation d'antennes de téléphonie mobile, notamment à proximité d'écoles, a suscité des polémiques telles à Toulouse que la nouvelle municipalité a décidé d'un moratoire sur les nouvelles implantations. J'ai été chargée par le maire d'organiser une réflexion sur la question des effets potentiels des ondes émises par les antennes de téléphonie mobile sur la santé. Je me heurte cependant au problème de l'expertise : sur ce sujet, on ne sait pas à qui se fier, car on trouve des experts pour vous dire tout et son contraire. J'ai souhaité venir au colloque du CGEED pour m'éclairer dans ce choix. »



PATRICE LOUIS LAYA
SOCIÉTÉ SÉCURITÉ COMMUNE INFO

En tant que communicant, j'ai été très sensible aux discours de Jean Paul Delevoye et de plusieurs intervenants sur la nécessité de rendre « audibles » les experts. Aujourd'hui, faute de messages compréhensibles et intelligibles, les experts ont beaucoup de difficultés à se faire entendre des décideurs, des élus locaux en particulier, et du grand public. Les experts ont besoin de communicants, mais il n'est pas toujours facile de se faire accepter par la communauté des experts »



RÉMI THUAUD
PRÉFET DE SAVOIE

J'ai été confronté au problème de l'acceptabilité du risque. À la suite d'analyses de l'Afssa montrant la présence de PCB dans le lac du Bourget, j'ai été amené à interdire la pêche et la consommation de certains poissons. À l'issue d'une période de trois mois, le même organisme a mené des analyses complémentaires qui ont conclu à la parfaite compatibilité de la consommation de ces mêmes poissons avec les règles de la santé publique. Au final, force est de reconnaître que ma première décision a profondément porté atteinte à l'existence même de la catégorie des pêcheurs professionnels. En outre, ma crédibilité en tant que représentant de l'État s'en trouve grandement affectée. J'en tire pour leçon que l'avis de l'expert doit également apporter des alternatives au décideur, et non se contenter de constats abrupts. »

TABLE
RONDE
3

L'expert à l'épreuve du terrain : l'exemple des inondations

INONDATIONS DU GARD : L'AMERTUME D'UN MAIRE

Dans la nuit du 2 au 3 décembre 2003, à la suite d'intenses précipitations, la digue du Rhône cède à hauteur de Fourques, déversant dans les alentours plus de 700 m³ d'eau par seconde. Face à la gravité de la situation et après avoir contacté en vain les services préfectoraux pour demander conseil sur les travaux à effectuer, le maire de Fourques, Gilles Dumas, réquisitionne une société spécialisée en travaux publics en milieu maritime et submergé. Celle-ci colmate la brèche en quelques jours, évitant ainsi de nouveaux drames humains. Trois semaines après, les experts dépêchés par l'État arrivent à Fourques pour constater que « rien n'est bon ». Des erreurs qui auraient pu être évitées, selon l'élu local, si les experts s'étaient rendus sur le terrain dès les premières heures de la catastrophe.



NICOLAS CAMP'HUIS,
directeur du Centre européen
de prévention des risques
d'inondation

« Le risque inondation a une spécificité : il est certain. Le débat porte dès lors sur la constructibilité des terrains et sur la répartition des efforts entre ville et campagne. »

Les inondations ont une spécificité par rapport aux autres risques environnementaux : c'est un risque certain, présent sur l'ensemble du territoire français. Comme l'explique Nicolas Camp'huis, « le rôle de l'expert est dès lors de dire si tel terrain est constructible ou pas et d'arbitrer entre les intérêts des villes, en aval, et ceux des campagnes, en amont ». Le rapport des experts avec les élus et la population est loin d'être évident, car « on est tout de suite dans la défiance ». Pour faire passer le message, il est indispensable de se mettre dans la situation où le drame a eu lieu. C'est du reste ce qu'a fait Michèle Merli alors qu'elle était secrétaire générale de la Zone Défense de Paris. « Face à des interlocuteurs qui ne prenaient pas le

risque inondation au sérieux, j'ai demandé à la Diren de réaliser des scénarios mettant en évidence les conséquences pratiques des inondations pour les entreprises, les transports, les simples citoyens... qui ont servi de support à une très large concertation. Chacun a pris conscience qu'il serait seul le jour où les inondations se produiraient, et c'est à partir de ce moment-là qu'on a pu travailler », relate Michèle Merli.



MICHÈLE MERLI,
préfet, déléguée à la Sécurité et à la
Circulation routières, Meeddat

« Les chiffres donnés par les experts doivent être expliqués, traduits. Il est, par exemple, plus pédagogique de parler de personne décédée que de mort en matière de sécurité routière. »



JEAN-LUC POULAIN,
président de la chambre d'agriculture
de l'Oise

« Communication, diplomatie, psychologie : peu importe le mot, cette étape est indispensable dans le processus d'expertise. »

APPRENDRE À PARLER UN LANGAGE COMMUN

Travailler ensemble, c'est également le défi qu'a dû relever Jean-Luc Poulain dans l'Oise. En 1993-95, plusieurs zones récemment urbanisées du département ont subi d'importantes inondations. Les experts ont estimé que, pour les éviter, il était nécessaire de trouver en aval des zones tampons, sur des parcelles cultivées, permettant à l'eau de s'évacuer. « La première réaction des agriculteurs a été de réfuter cette analyse et de rejeter la responsabilité des crues sur l'urbanisation effrénée et anarchique », raconte Jean-Luc Poulain. Pour dépasser cette hostilité, il a fallu instaurer la confiance entre les agriculteurs et les experts, « expliquer, dans des termes simples, comment on en était arrivé à ces conclusions ». Parler un langage commun, s'entendre sur les données de base et la méthodologie sont également au cœur de la démarche menée par Gilles Dumas dans la vallée du Rhône. « Une exigence d'autant plus indispensable qu'il s'est agi, dans le

cas du plan Rhône, de faire travailler l'État, trois conseils régionaux, 5 départements et 25 communes », insiste l'élu, désormais vice-président du Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer, né de la crise de 2003. Obtenir l'acceptation des populations est en définitive une affaire de méthode, comme Michel Rioux peut en témoigner. « Nous avons eu deux expériences dans la Sarthe. Dans le premier cas, les riverains ont appris par voie de presse les aménagements prévus, dans le cadre d'une expertise réalisée dans l'urgence et sans le soutien des élus. Cela n'a pas manqué de susciter un tollé et d'aboutir au rejet du projet. Dans le second, en dépit d'une forte réticence initiale des riverains, grâce à une consultation permanente des administrés, le projet d'endiguement de la Sarthe dans l'agglomération du Mans a été mené à son terme. »



GILLES DUMAS,
maire de Fourques, Gard

« Les experts ne doivent pas arriver trois semaines après les inondations. Ils doivent être sur le terrain, aux côtés des élus, dès que la catastrophe se produit. »



MICHEL RIOUX,
président de l'Association de
défense des sinistrés et de
protection des quartiers
inondables du Mans.

« En matière d'inondations, il faut éviter à tout prix la multiplication des expertises. Seule une expertise globale peut assurer de la cohérence. »

UN RISQUE D'INSTRUMENTALISATION DES EXPERTS

L'utilisation d'un GSM au volant multiplie par cinq le risque d'accident. Qu'en est-il lorsque le conducteur utilise un kit mains libres ? Selon une étude récente, un surrisque existerait. Médias et associations se sont emparés de cette information pour demander l'interdiction du kit mains libres tout en ignorant les résultats obtenus par d'autres chercheurs qui soulignaient pour leur part le danger représenté par l'usage au volant d'objets tels que les GPS, les postes audio, etc. Pour Michèle Merli, cet épisode montre le risque d'instrumentalisation des experts, qui, « loin de favoriser la prise de décision dans le sens souhaité par les manipulateurs, n'est bien souvent qu'un élément de division supplémentaire. »

ENVIRONNEMENT

Les énergies renouvelables sur l'île de la Réunion : une place pour la méthanisation



Avant travaux.



Après travaux.

La méthanisation est un procédé biologique (fermentation anaérobie) de dégradation des chaînes carbonées de la biomasse, produisant du méthane sous forme de biogaz, et un digestat¹ contenant des éléments minéraux utilisables comme fertilisants. Ce procédé est peu connu à la Réunion, alors que l'île s'est défini des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables et d'autonomie énergétique².

Une mission conjointe CGEDD/CGAAER de formation du monde agricole réunionnais sur la méthanisation « à la ferme » a permis de relancer cette technologie. Dans un contexte tropical, la biomasse offre des potentialités importantes ; or, la valorisation énergétique de la bagasse³ est le seul exemple, et les déchets sont un gisement inexploité.

La méthanisation est assurément une alternative à l'incinération et à la mise en décharge.

Des projets se dessinent principalement pour du méthane en combustion directe ou comme carburant de seconde génération pour des groupes électrogènes :

- la Compagnie thermique de Bois-Rouge (CTBR),
- la distillerie de la Rivière-du-Mât (vinasse),
- le lycée agricole de Saint-Joseph, qui accueille des effluents d'élevages voisins, et pourrait être un terrain de référence,

- le projet en construction d'une station de traitement des effluents des producteurs de porcs et volailles de Grand-Ilet (et éventuellement des effluents de l'abattoir proche),

- le Centre d'enfouissement technique de Sainte-Suzanne, où le méthane est valorisé.

La chaleur permettra de dessécher les digestats. Le méthane peut être commercialisé au même titre que d'autres engrais. Son coût de transport sera d'autant plus faible qu'on l'aura allégé en le desséchant.

Valorisant des formes peu nobles de biomasse (les déchets), la méthanisation fait désormais l'objet d'un intérêt certain de la part des administrations, collectivités locales, producteurs et industriels, pour un développement réellement durable de l'île.

Alain Femenias,
Section sciences et techniques

1. Le digestat est un des deux résidus, au même titre que le biogaz, issus du processus de méthanisation (digestion anaérobie) de la matière organique. Il s'agit d'un résidu solide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux.

2. Projet Gerri, préfiguré par Pierre-Alain Roche, IGPC ; « Green Energy Revolution Réunion Island », ou : « Grenelle de l'environnement à la Réunion-Réussir l'innovation », à côté des projets Prerure, « Réunion Île verte », et du pôle de compétitivité Qualitropic.

3. Sous-produit végétal obtenu après extraction du sucre de la canne à sucre.

Tous les rapports communicables du CGEDD sur : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

► COÛT DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Rapport n° 005940-01
Jean-Louis Verrel, CGEDD,
Fernand Lorrang, Igas, Pierre Bourgeois, Bernard Perico, IGA

Depuis 2004, de nouvelles modalités de contrôle sanitaire de la qualité de l'eau sont entrées en vigueur à la suite de la transposition dans le Code de la santé publique de la directive européenne 98/83/CE. Ce renforcement du contrôle sanitaire suscite des réactions de la part de certains élus de petites collectivités dans la mesure où le coût des prélèvements et analyses est à supporter par toute personne publique ou privée responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public (PRPDE). Le présent rapport, après un rappel du dispositif réglementaire, répond aux interrogations relatives aux coûts engendrés par la réglementation et aux questions annexes afférentes aux examens, puis, dans un dernier point, traite du problème des contrôles additionnels sur les masses d'eau de surface utilisées pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine.

► LOGEMENT SOCIAL : DU NUMÉRO UNIQUE À LA DEMANDE UNIQUE

Rapport n° 004587-02
Marc Prévot, Philippe Schmit, CGEDD

Le rapport intervient en complément de la mission menée avec l'inspection générale de l'administration en juin 2006. Une analyse du fonctionnement du numéro unique d'enregistrement des demandes de logements sociaux l'amène à préconiser son remplacement par une demande unique qui serait gérée dans

le cadre de fichiers partagés au niveau départemental ou local. Le système permettrait de placer le demandeur au centre du dispositif et de collecter des informations statistiques utiles pour le suivi des demandeurs comme pour la programmation et la délégation des aides de l'État. Pour mettre en place ces modifications, le rapport suggère de reprendre les textes relatifs au numéro unique et d'asseoir un pilotage partenarial de la démarche avec les acteurs du logement social. Pour la région Île-de-France, il propose d'interconnecter les fichiers départementaux et de mettre en place une gouvernance au niveau régional pour gérer les demandes sortant du cadre départemental.

► VERS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLES MOINS CONSOMMATEURS EN EAU : DES ORIENTATIONS POUR LA RECHERCHE

Rapport n° 005973-01
Alain Féménias, CGEDD,
Alain Gilot, Patrick Brun,
Alain Roux, CGAAER

Le rapport intervient dans le prolongement de l'expertise scientifique collective « sécheresse et agriculture » de l'Inra. Il répond à deux attentes ; l'une est relative aux pistes d'amélioration des pratiques agronomiques et des systèmes de culture moins consommateurs en eau, l'autre porte sur des compléments et de nouveaux axes de recherche dans ces deux domaines. Après une analyse de l'organisation, des travaux en cours et des résultats de la recherche, il décrit les travaux actuellement menés par l'Inra, l'ANR, le Casdar, le Cemagref et l'UMT. Ses propositions pour orienter la recherche visent à construire des démarches territoriales répondant à une

approche systémique et portent sur l'analyse de cas concrets de démarches territoriales, l'élaboration d'un outil d'analyse, la généralisation des expériences par le réseau des instituts techniques et la construction de programmes intégrés pour des systèmes de cultures adaptés au risque de sécheresse.

► FONCTIONS ET ORGANISATION DES CELLULES « LOGEMENT - CONSTRUCTION » DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DU MEEDDAT

Rapport n° 005619-01
Jacques Friggit, Michèle Joigny, CGEDD

Trois éléments constituent le socle des activités des cellules statistiques « logement-construction » des services déconcentrés du Meeddat. Elles participent à la production statistique nationale pour trois opérations, Sitadel, l'enquête sur le parc locatif social EPLS et l'enquête sur la commercialisation des logements neufs ECLN. Elles diffusent en région l'information statistique et, troisième élément, elles valorisent l'information produite. Après un examen des forces et faiblesses de l'organisation actuelle de ces cellules, le rapport expose des propositions d'évolution et commente leur mise en œuvre. Ses préconisations visent à agir de façon coordonnée sur l'organisation des moyens et sur la modernisation des outils et des méthodes de travail. Il deviendra alors envisageable, au niveau national et au niveau régional, de réaffecter des moyens au développement et à la valorisation des bases de données, ces moyens étant jugés insuffisants au regard des enjeux des politiques du logement et de l'habitat.

► LE TRANSPORT DU BOIS ET SA LOGISTIQUE

Rapport n° 004895-01
Christian Bourget, CGEDD,
Jean Bourcet, Dominique Danguy
des Deserts, CGAAER

Le transport de bois et la logistique associée constituent un des facteurs clés de la compétitivité et du développement économique de la filière française de la forêt et du bois. Après un inventaire des réseaux, de leur disponibilité, de leur coût et de leur contraintes d'utilisation, le rapport fait des propositions pour optimiser les flux tout en réduisant les impacts environnementaux et les émissions de gaz à effet de serre. Ses observations portent tout d'abord sur l'ensemble de la filière forestière et situent le transport de bois et la logistique associée dans les processus de production. Il s'intéresse ensuite spécifiquement aux divers régimes de transport du bois par la route : le régime normal, exceptionnel de grumes et la dérogation « bois ronds ». Enfin, il cerne les enjeux du transport de bois au regard du développement durable en intégrant les préoccupations du Grenelle de l'environnement. Ses recommandations et ses propositions sont centrées sur le transport routier, qui est le maillon essentiel de la chaîne logistique. Des propositions complémentaires sont faites qui visent à rendre le transport du bois plus performant dans sa globalité.

► POUR EN SAVOIR PLUS

Bureau des rapports
et de la documentation
E-mail :
catherine.ballatore
@developpement-durable.gouv.fr

Pierre Chantereau, secrétaire général du CGEDD

« L'enjeu majeur concernera la consommation d'énergie »

Le 5 décembre 2008, Pierre Chantereau, secrétaire général du CGEDD, est parti à la retraite après cinq ans passés à sa tête. Il revient sur son expérience au sein de l'institution pour nous dessiner l'avenir de la nouvelle administration, avant de rejoindre le berceau familial nantais.

Échos CGEDD : De 2003 à 2008, vous avez été secrétaire général du CGPC. Quels ont été les moments forts de votre parcours ?

Pierre Chantereau : Je me souviens très bien de ma première mission au sein du CGPC. Claude Martinand m'avait chargé d'organiser le bicentenaire du Conseil général, créé en 1804 par décret impérial ! L'année 2004 a donc été très intense, d'autant que cette même année, le

président a lancé la réforme de notre institution, qu'il voulait plus réactive. Le CGPC ne devait plus seulement répondre à des missions demandées par le ministère, mais aussi se saisir d'un rôle d'alerte et de conseil, en amont. Exemple de ce travail d'anticipation, l'étude réalisée par la section transports sur les modes de déplacement à l'horizon 2050. Cette prospective a anticipé une demande générale, notamment pour l'habitat, qui s'inscrit dans les préoccupations du développement durable, auxquelles nous sommes aujourd'hui liés. D'autres grands projets ont bien sûr marqué mon parcours, de la mise en œuvre de la Lolf à la création des audits de programme, une action emblématique de l'évolution du conseil, mais aussi la démarche visant à être informés des suites données à nos rapports.

Échos CGEDD : Vous avez ensuite vécu le passage du CGPC au CGEDD. Quelles ont été les conséquences de cette fusion ?

Pierre Chantereau : La fusion des deux ministères de l'Équipement et de l'Écologie a eu pour conséquence d'élargir le périmètre d'attributions du nouveau Conseil général, issu de la fusion du CGPC et du SIGE. Et, dans ce cadre, la nouveauté politique a été le Grenelle de l'environnement. Pour le Conseil, l'enjeu majeur aujourd'hui est de contribuer à donner une suite aux propositions qui ont été formulées, et dont la traduction législative est proche. La seconde conséquence a été l'obligation de former les membres du CGEDD au développement durable. La culture des membres permanents, habitués davantage à

la construction et aux études économiques, va évoluer. Et de nouveaux profils viendront les rejoindre. Il aura fallu dix ans au ministère de l'Équipement, depuis sa création en 1966, pour se construire. Je pense que cinq à dix ans seront aussi nécessaires pour trouver les nouveaux équilibres. Le CGPC était habitué au travail interministériel et à la pluralité des approches, je suis donc serein quant à l'avenir prometteur du CGEDD.

Échos CGEDD : Quels seront, selon vous, les enjeux auxquels devra faire face le CGEDD dans les années à venir ?

Pierre Chantereau : L'enjeu majeur concernera la consommation d'énergie. Notre administration doit pouvoir proposer des arbitrages cohérents et adopter des positions conciliatrices sur ce sujet. Les expertises devront prendre en compte aussi bien les données environnementales que les données socio-économiques. Au vu de la consommation d'énergie générée par les nouveaux besoins, l'effort de réduction de la consommation risque d'être difficile à concrétiser, mais il est incontournable. J'ai une grande confiance en mon successeur, et je ne compte pas m'impliquer après la retraite dans les dossiers que j'ai suivis. Bien évidemment je continuerai à lire *Les Échos*, auxquels j'ai toujours porté un grand intérêt en supervisant les comités de rédaction. La communication autour des expertises du Conseil général, via le site Internet, le journal ou le colloque annuel, est, sans aucun doute, aussi un enjeu majeur de l'évolution de notre organisation.

